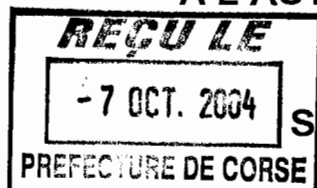


ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 04/240 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A L'ACTION CONTRE LE RACISME EN CORSE



SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2004

L'An deux mille quatre, et le vingt quatre septembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALFONSI Nicolas, ANGELI Corinne, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, PIERI Vanina, RICCI Annie, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à Mme GUERRINI Christine
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme CASTELLANI Pascaline
M. ALESSANDRINI Alexandre à M. DOMINICI François
Mme ALIBERTINI Rose à Mme MOZZICONACCI Madeleine
Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique à M. MARCHIONI François-Xavier
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à Mme BIANCARELLI Gaby
Mme DELHOM Marielle à Mlle PIERI Vanina
M. FELICIAGGI Robert à Mme SUSINI Marie-Ange
Mme GORI Christiane à Mme SCOTTO Monika
Mme GIUDICELLI Maria à M. BUCCHINI Dominique
Mme NATALI Anne-Marie à Mme MATTEI-FAZI Joselyne

M. OTTAVI Antoine à M. CHAUBON Pierre
 M. PANUNZI Jean-Jacques à M. MONDOLONI Jean-Martin
 Mme PROSPERI Rose-Marie à Mme SCIARETTI Véronique
 Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme BURESI Babette
 M. SIMEONI Edmond à M. BIANCUCCI Jean
 M. TALAMONI Jean-Guy à M. ANGELINI Jean-Christophe
 M. ZUCCARELLI Emile à M. ALFONSI Nicolas

ETAIENT ABSENTS : Mme et M.

CECCALDI Pierre-Philippe, LUCIANI-PADOVANI Hélène.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements, et des régions,
- VU** la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 55,
- VU** la motion déposée par M. Pierre CHAUBON, au nom du groupe « Corse Social-démocrate »,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOPTE la motion, dont la teneur suit :



« **CONSIDERANT** les traditions d'hospitalité, de fraternité, d'humanisme de la Corse,

CONSIDERANT le respect dû à chaque individu,

CONSIDERANT les droits et les devoirs de tous les citoyens sans distinction d'origine et de religion,

CONSIDERANT la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, la Charte Européenne des droits fondamentaux et la Convention des droits de l'homme et sauvegarde des libertés fondamentales,

CONSIDERANT la place que doit tenir la Corse en Méditerranée et le rayonnement extérieur que nous devons lui donner,

CONSIDERANT les actes intolérables de racisme et de xénophobie qui se sont développés en Corse et dans tout le pays, et contre lesquels il convient de lutter à notre place avec fermeté et efficacité,

CONSIDERANT le débat et l'action engagés dans ce sens par les mouvements associatifs et citoyens,

L'ASSEMBLEE DE CORSE,

CONDAMNE avec la plus grande fermeté toute forme d'exclusion et toute manifestation de nature raciste et xénophobe, quelle qu'elle soit, acte de violence, propos, écrit, menace ou intimidation.

DECIDE d'organiser un grand débat contre le racisme et la xénophobie et pour la fraternité, dont la préparation serait confiée conjointement, outre ses propres services, au Conseil Economique, Social et Culturel et aux associations concernées ».

ARTICLE 2 :

Cette motion a fait l'objet d'un vote à scrutin public, dont les résultats sont les suivants :

REÇU LE 7 OCT. 2004 **ONT VOTE POUR : 8. Mmes et MM.**

PREFECTURE DE CORSE ALLEGRI-SIMONETTI Marie-Dominique, CHAUBON Pierre, HOM Marielle, FILIPPI Geneviève, GUAZZELLI Jean-

Claude, MARCHIONI François-Xavier, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina.

SE SONT ABSTENUS : 9. Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BIANCUCCI Jean, COLONNA Christine, NIVAGGIONI Nadine, PROSPERI Rose-Marie, de ROCCA SERRA Camille, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Edmond, TALAMONI Jean-Guy.

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE : 32. Mmes et MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALFONSI Nicolas, ALIBERTINI Rose, ANGELI Corinne, BIANCARELLI Gaby, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, DOMINICI François, FELICIAGGI Robert, GALLETTI José, GORI Christiane, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LUCIANI Jean-Louis, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, PANUNZI Jean-Jacques, RICCI Annie, RICCI-VERSINI Etienne, RISTERUCCI Josette, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCOTTO Monika, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange, ZUCCARELLI Emile.

ARTICLE 3 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 24 septembre 2004

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Le Président de l'Assemblée de Corse

Serge TOMI



Camille de ROCCA SERRA